

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 11 MARS 2019

Le onze mars deux mil dix-neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT (arrivée en cours de séance), Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Yann LANCELOT, M. Eric RULIER, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Laurent LE MARQUIS, M. Grégory NEEL (arrivé en cours de séance)

Étaient absents excusés : Mme Virginie LE POITTEVIN (pouvoir à M. Grégory NEEL), M. Jean-Yves LAURENT (pouvoir à M. LE MARQUIS)

Était absent non excusé : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : M. Yann LANCELOT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre ainsi que celui de la séance du 13 décembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Benoit MARTYN a démissionné de son poste de Conseiller Municipal le 15 janvier 2019, suite à son déménagement. L'assemblée est désormais constituée de 13 élus : le Maire, 2 adjoints et 10 Conseillers Municipaux.

PERSONNEL

Un jeune ATSEM a été recruté pour la classe des moyens/grands le matin, et la classe des petits/moyens l'après-midi. Sur le poste d'après-midi il intervient en remplacement de l'ATSEM titulaire, actuellement à mi-temps thérapeutique.

ECOLE

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Les statuts du SIVOS sont à l'étude à la Sous-Préfecture de Cherbourg, qui doit rendre son avis d'ici la fin de la semaine. Une fois l'avis rendu, le Conseil Municipal se réunira pour valider la création du Syndicat et procédera à l'élection des délégués de la commune devant y siéger. Il en sera fait de même à Saint-Martin-le-Gréard.

Conseil d'Ecole

Un comptage sera effectué par l'inspection académique à la rentrée de septembre 2019 pour une éventuelle ouverture de classe.

Si une ouverture de classe devait être autorisée, la 6^{ème} classe serait remise ponctuellement en service, puis un préfabriqué serait installé le temps de réaliser des travaux d'agrandissement et d'accessibilité de cette salle de cours.

110319-01

Demande de subvention voyage pédagogique à Guernesey

Afin de financer un voyage pédagogique d'une journée à Guernesey en fin d'année scolaire pour les élèves de la classe de CM1/CM2, une demande de subvention a été déposée par Madame la directrice des écoles de Hardinvast.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif de ce voyage d'un montant total de 1 554 €.

Sachant que diverses ventes sont organisées en parallèle par les enfants et les parents d'élèves volontaires pour financer cette sortie, le Conseil Municipal, après délibération, décide de participer à ce projet et attribue la somme de 300 €.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 65737 du BP 2019.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

110319-02

Convention d'utilisation des piscines de Cherbourg-Octeville

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VALIDE à l'unanimité, pour l'année scolaire 2018-2019 la convention d'utilisation des piscines de Cherbourg-Octeville qui accueillent les groupes scolaires de Hardinvast
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder au paiement relatif à ce droit d'occupation (3 créneaux à la piscine de la Butte et 1 à la piscine du Maupas).

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstentions : 0

18H54 ENTREE EN SALLE DE M. GREGORY NEEL

BUDGET

Madame VIDEGRAIN présente à l'assemblée le Compte administratif 2018 qui sera voté lors de la réunion du Conseil Municipal prévue le 4 avril 2019.

Ce qu'il faut retenir :

Solde à affecter Fonctionnement	463 872,12
RAR 2018	-174 612,87
Solde à affecter Investissement	-149 012,96
DISPONIBLE	140 246,29

BIBLIOTHEQUE

Un salon de jardin pliable a été acheté pour les bénévoles de la bibliothèque. Ils pourront ainsi s'installer à l'extérieur quand le temps sera propice.

L'équipe est invitée par la commune au restaurant, le 28 mars prochain.

EGLISE/CIMETIERE

110319-03

Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine

Afin de soutenir la Fondation du patrimoine qui participe à la sauvegarde du patrimoine local au travers de projets de restauration, telle que la rénovation de l'église Saint-Barthélémy en 2015, le maire propose le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à cette Fondation. Il précise que le montant de cette adhésion, pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à 75 € minimum.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine
- dit que la commune versera 75 € pour les frais d'adhésion.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2019.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

STADES

110319-04

Devis ACTP : entretien du stade de football

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise ACTP pour un montant de 2588.87 € HT soit 3 106.64 € TTC pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts des terrains de football de la commune pour l'année 2019. La facturation sera trimestrielle.

Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 61521 du Budget Primitif 2019.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Les agents techniques communaux ont procédé au sablage du grand terrain de football afin de favoriser la perméabilité.

La commune envisage l'adhésion à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) pour louer le matériel d'entretien des terrains et de la voirie (balayeuse, machines divers).

19h30 ENTREE EN SALLE MME CHANTAL HUBERT

SALLE POLYVALENTE

110319-05

Remboursement de l'acompte en cas d'annulation de réservation

En cas d'annulation de la réservation de la salle polyvalente par le locataire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de 80€ sur les 100€ versés en acompte si la salle a pu être relouée (20€ seront retenus pour frais de gestion). Dans le cas contraire, la commune conservera la totalité de l'acompte.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

110319-06

Prêt de la salle à l'association AFARES

Monsieur le Maire présente la demande de l'association pour les Familles et Amis de l'Ehpad Elisabeth de Surville (AFARES) qui souhaite réserver la salle communale à titre gratuit, afin d'y organiser un thé dansant ouvert aux résidents de l'Ehpad mais aussi aux personnes extérieures (danseurs, animatrices, aidants, familles et organisateurs).

Après délibération, le Conseil Municipal décide du prêt de la salle à titre gratuit, un jour sur semaine au cours de l'année 2019, à cette association pour l'organisation de son animation.

L'association devra prendre à sa charge les frais annexes liés à l'occupation de la salle.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

ANCIENNE MAIRIE

Point sur les travaux

Plusieurs devis ont été demandés pour des travaux de finition complémentaires devant être réalisés à l'ancienne Mairie, pour un budget d'environ 25 000 € :

- reprise de la maçonnerie
- reprise des linteaux de la porte d'entrée,
- reprise des trottoirs,
- Modification du sol des terrasses initialement prévu en béton lavé, en carrelage.
- Réalisation de joints sur les linteaux et jambages de la porte du garage.

Ceux-ci bénéficient du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et sont subventionnés à hauteur de 40%.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux une visite du chantier lors de la prochaine réunion du Conseil.

110319-07

Facture SOCOTEC : prestation contrôle technique

La commune a missionné Socotec pour une prestation de contrôle technique sur le chantier de l'ancienne Mairie. Cette mission porte sur le contrôle de la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables ainsi que sur la solidité des existants.

Le montant total de la prestation s'élève à 1625€HT, soit 1950€TTC.

Une première facture d'un montant HT de 812.50€, soit 975€ a déjà été validée par le Conseil Municipal lors de la séance du 26 novembre 2018.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui au Conseil Municipal une seconde facture d'un montant HT de 568.75€, soit 682,50€.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la présente facture et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

110319-08

Devis bornage entre les parcelles A193 et A940

Un devis de la SARL Cabinet Drouet est présenté au Conseil Municipal, pour un montant HT de 1800€, soit 2160€ TTC.

Il porte sur la réalisation d'un bornage entre les parcelles A193 et A940 situées au 2bis et 2 rue de la Mairie (ancienne Mairie).

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce bornage et à payer le montant y afférent.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

110319-09

Demande de subvention F.I.R.

Afin de financer les travaux de rénovation de l'ancienne Mairie, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *accepte la faisabilité et le coût des travaux,*
- *approuve le plan de financement,*
- *autorise le Maire à demander une subvention au titre du Fonds Rural d'Investissement, et à signer tous les documents y afférents.*
- *inscrit les crédits suffisants au budget communal.*

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

110319-10

Avenant n°2 Lot 1 Démolition/gros œuvre

Un avenant au marché « réhabilitation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs », lot 1 « démolition/gros œuvre », de l'entreprise Maurouard, est proposé au Conseil Municipal. Il porte notamment sur la reprise de la chaîne d'angle gauche façade sud et de la porte d'entrée logement 1, pour un montant HT de 1730€, soit 2076€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CIMETIERE

Le mur du cimetière allant de l'ancienne Mairie au portail sera rejointé.

VOIRIE

110319-11

Achat d'illuminations de Noël

La commission voirie a choisi de nouveaux décors d'illuminations de Noël sur les catalogues de déstockage afin de compléter les équipements de la commune et de remplacer certains motifs vieillots.

Une commande de 21 structures LED a été passée auprès de la société DECOLUM pour un montant HT de 2521.08€, soit 3025.30€.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide la facture correspondant à ces achats.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Ces décorations seront notamment installées de la route de la Lande à la salle paroissiale, sur des lampadaires LED qui seront commandés ultérieurement.

Les travaux de réfection de la voirie du chemin du Bosqueron seront réalisés par l'entreprise Meslin entre le 15 et le 30 mars 2019.

LOTISSEMENTS

La sortie du lotissement de la rue des Jannières se fera en priorité à droite, comme celle de la Boivinerie, afin de limiter la vitesse dans la rue de la Mairie.

ACCESSIBILITE

Une prolongation de la DETR sera demandée à la Préfecture. Les travaux d'accessibilité prévus en 2019 concerneront principalement le stade. L'accessibilité école sera envisagée dans le cadre du projet 6^{ème} classe.

PLU/PLUI

Le dossier de PLUI est toujours à l'étude par les services de la CAC.

CAC

L'assainissement du « Ferrage » devrait avoir lieu en 2020.

110319-12

Désignation d'un délégué au groupe de travail « petite enfance »

Après délibération de l'assemblée, Madame Chantal HUBERT est désignée pour représenter la commune auprès du Groupe de travail « petite enfance » au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Celui-ci émettra des propositions concernant le RAM et la Crèche de Martinvast, à l'intention du service commun.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Bourse aux plantes : samedi 27 avril de 9h à 12h

Séance levée à 19h58